

# Attestation Certification au label Qualitoit

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À LA CERTIFICATION QUALITOIT

La certification Qualitoit est délivrée après vérification rigoureuse des éléments suivants :

- Conformité administrative de l'entreprise (immatriculation, SIRET, code APE)
- Identification du représentant légal
- Validation des compétences techniques et professionnelles en travaux de couverture
- Souscription d'une assurance décennale conforme aux obligations légales
- Engagement formel au respect de la charte qualité Qualitoit

## IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

Nom commercial : **B.B.C. BRESSE BOIS CHARPENTES**  
Adresse : **44 RUE DE L'IRANCE 01660 MEZERIAT**  
Gérant(s) : **Monsieur Sylvain BOUCHARD**

Date de création : **02/01/2007**  
SIRET : **493 342 422 00026**  
Code APE : **4391A**

## VALIDATION DES EXIGENCES

**Compétences techniques et professionnelles :**   
Validées pour la réalisation de travaux de couverture générale

**Assurance décennale :**   
Conforme et en cours de validité pour les activités de couverture

**Engagement sur la charte Qualitoit :**   
Accepté et signé par l'entreprise

## ATTESTATION DE CERTIFICATION QUALITOIT

Au vu des pièces justificatives communiquées et après vérification de leur conformité, le label Qualitoit atteste que l'entreprise **B.B.C. BRESSE BOIS CHARPENTES**, immatriculée sous le **SIRET n° 493 342 422 00026**, remplit l'ensemble des conditions requises pour l'obtention de la certification Qualitoit.

Cette validation porte notamment sur la régularité administrative de l'entreprise, la justification de ses compétences techniques et professionnelles en matière de travaux de couverture générale, ainsi que sur la souscription et la validité d'une assurance décennale conforme aux obligations légales en vigueur.

L'entreprise s'engage à respecter strictement la charte Qualitoit, incluant les exigences de qualité d'exécution, de respect des normes applicables, de transparence envers la clientèle et de bonne conduite professionnelle.

En conséquence, la certification Qualitoit est accordée pour une durée déterminée, sous réserve du maintien des conditions ayant présidé à son attribution et du respect continu des engagements précités.

Le label Qualitoit se réserve le droit de suspendre ou de retirer la certification en cas de manquement constaté.

### RESPONSABLE DE LA VALIDATION

**Jean Louis MLYNARCZYK**  
Responsable de la certification Qualitoit

À : **PRUDHOMAT** Le **16 /10/ 2025**

### VALIDITÉ DE LA CERTIFICATION

Certification valable jusqu'au : **16 octobre 2026**

